

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE
CHAMBERY

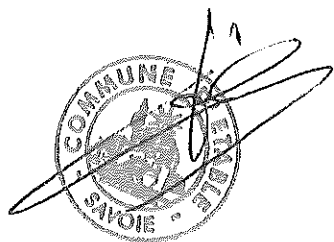
COMMUNE
DE
ETABLE

73110

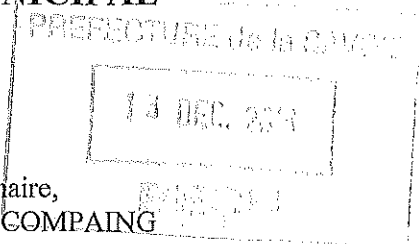
Nombre de membres :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 10

**Objet : Débat sur le PADD
concernant le territoire de la
commune de Etable au sein du
Conseil Municipal.**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture,
le 03 décembre 2018
De la notification et de la
publication le 03 décembre 2018
Le Maire,
C. COMPAING



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille dix-huit
Le 30 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Etable
Dûment convoqué s'est réuni en session extra-ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mme Christiane COMPAING
Date de la convocation du conseil municipal : le 23 novembre 2018

PRESENTS : Mme Christiane COMPAING, M. Joël RECORDON, M. Fabien GARCIA,
M. Laurent JOUTY, Mme Pierrette PEYRE, M. Jean-Pierre LANDELLE et M. Frédéric
SANTIN-JANIN.

EXCUSES/ABSENTS : M. Olivier COMMUNAL pouvoir à M. Fabien GARCIA,
M. Yves MANDRAY pouvoir à M. Joël RECORDON, M. Jean-Pierre TRANCHANT
pouvoir à Mme Christiane COMPAING.
Mme Pierrette PEYRE a été élue secrétaire de la séance.

Mme Le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) par délibération du 27 octobre 2017.

Mme Le Maire précise que conformément à l'article L151-2 du Code de l'Urbanisme, le PLU
comprend 5 éléments : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation
(OAP), un règlement et des annexes.

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du
PADD doivent être débattues au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant
l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Mme le Maire indique qu'un débat sans vote interviendra à la suite de la présentation du
PADD et que les élus seront invités à prendre la parole.

Mme le Maire rappelle les deux grandes orientations retenues :

Orientation n°1 : Conserver l'identité d'Etable, commune rurale des balcons de Belledonne,

Orientation n°2 : Mettre en œuvre un développement raisonné et structuré autour des hameaux
existants.

Après la présentation synthétique, Mme le Maire déclare le débat ouvert sur les orientations
du PADD et invite les élus à prendre la parole.

**DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE
CHAMBERY**

**COMMUNE
DE
ETABLE**

73110

Nombre de membres :
En exercice : 10
Présents : 07
Votants : 10

**Objet : Débat sur le PADD
concernant le territoire de la
commune de Etable au sein du
Conseil Municipal.**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture,
le 03 décembre 2018
De la notification et de la
publication le 03 décembre 2018
Le Maire,
C. COMPAING



Le débat s'installe ; il est mené en grande partie par Monsieur Fabien GARCIA, Madame le Maire et Monsieur Joël RECORDON.

Le compte-rendu retranscrivant l'intégralité de ce débat est annexé à la présente délibération.

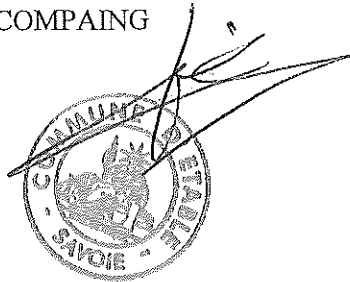
L'ensemble des orientations présentes dans le PADD ayant été évoqué et plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, délibère, et décide à l'unanimité :

➤ Prend acte à l'unanimité de la tenue en son sein du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

➤ Autorise, Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Etable,
Le 03 décembre 2018
Pour extrait conforme,
Le Maire,
C. COMPAING



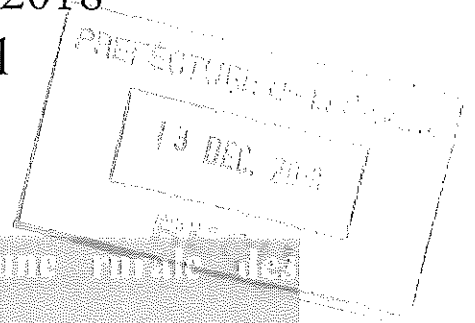
ANNEXE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Débat du PADD le 30 novembre 2018 au sein du Conseil Municipal

Début du débat

**I. Conserver l'identité d'Etable : une commune rurale des
balcons de Bellefontaine**



OBJECTIFS

> **Pérenniser l'activité agricole sur le territoire pour son rôle économique et paysager**

Pensez-vous que la cohabitation entre l'urbanisation et l'activité agricole se passe bien ?

M. GARCIA : Une bonne cohabitation entre l'urbain et l'agricole. Il est bien de conserver la trame verte (coupures urbaines) le long de la Route Départementale N°23 afin de limiter les obstacles aux déplacements de la faune. Je ne suis pas d'accord de dire qu'Etable est une ville dortoir. Le fait, de vouloir préconiser des habitations groupées (comme des maisons jumelées et des lotissements) risque d'être contradictoire avec la volonté de garder l'esprit de village rural avec des maisons plus typiques. On va passer d'une surface de terrain de 800 m² contre 1 000 m² actuellement sur Etable, comment cela va se passer pour les personnes qui en ont plus.

M. RECORDON : Au niveau de la taxe ça sera proportionnelle par rapport au m² et non pas forcément que sur la maison.

M. JOUTY : Les terrains au niveau de « Lachaud » sont pour la plus grande majorité sont en locations aux agriculteurs. Il y a beaucoup de terrains exploités par les agriculteurs mais ils ne sont pas forcément propriétaires mais locataires. Alors dans ce cas, que se passe-t'il ?

Mme C. COMPAING : Les différents réseaux ne sont pas partout, il sera donné la priorité des nouvelles constructions aux zones déjà construites afin de densifier celle-ci car on doit respecter le ScoT.

M. GARCIA : Sur le PADD, il y a beaucoup de thématiques non adaptés au territoire d'Etable (ex : les transports commun, etc.)

Mme C. COMPAING : En effet, mais c'est le code de l'urbanisme donc la loi qui impose de traiter l'ensemble de ces thématiques.

M. GARCIA : Mais est-il possible de poser une clôture tout le long de sa parcelle alors que celle-ci fait partie de la trame verte car la faune ne peut plus passer ? Je pense à la trame verte du « Villaret » et notamment à la clôture posée récemment, n'est-elle pas un problème pour le passage de la faune ?

M. SANTIN-JANIN : La clôture bornant la parcelle est démontable, le propriétaire est en droit de border celle-ci, il est chez lui.

M. LANDELLE : Ce type de clôture n'empêchera pas la faune de passer si elle le souhaite réellement.

M. SANTIN-JANIN : Sur le PADD, il est préconisé de développer « les Granges », il va y avoir la problématique des stationnements car chaque foyer a de plus en plus de véhicules et il n'y a pas de places.

M. LANDELLE et M. JOUTY : Au « Villaret » il va y avoir la même problématique de stationnement.

Mme C. COMPAING : Les animaux sont parfois trop près des habitations, des administrés s'en plaignent c'est un problème.

M. SANTIN-JANIN : Il préfère avoir un tas de bois ou des animaux que des maisons jumelées ou un lotissement.

Lexique et petit rappel sur la signification de certaines abréviations

Ripisylve : végétation se trouvant le long des cours d'eaux.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

ScoT : Schéma de Cohérence Territoriale

> Maintenir le paysage agraire du haut d'Etable et encadrer le développement du bas d'Etable

Qu'est ce qui, sur le territoire, donne une perception négative de la Commune et doit être rectifié ?

Mme C. COMPAING et M. RECORDON : Le Chef-lieu d'Etable c'est bien réhabilité ces dernières années comparé à avant.

M. GARCIA : Pas si bien que ça sur certaines habitations du Chef-lieu. Mais globalement, dans son ensemble ça s'est amélioré par rapport à d'autres endroits.

M. RECORDON : Il est d'accord également.

> Protéger le patrimoine d'hier et encadrer l'aspect des constructions de demain

Considérez-vous que le patrimoine identitaire (croix, oratoire, bassins, bâtisses rurales, ...) est menacé ?

Les constructions nouvelles s'intègrent-elles bien dans le paysage ?

M. GARCIA : Oui, c'est menacé avec l'apparition de maisons type jumelé ou avec des toits tout plats comme on peut en voir à « l'Impasse de Chartreuse ».

Mme C. COMPAING : C'est pour éviter ce type de constructions que l'on fait justement un P.L.U.

> Permettre à l'existant de se conforter et de s'adapter

Doit-on autoriser la réalisation d'annexes et de piscines pour les habitations isolées ?

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, ne souhaite pas d'interdiction.

OBJECTIFS

> **Modérer la croissance démographique pour conserver l'esprit rural d'Etable**

Quel profil d'habitant devons-nous essayer d'attirer à Etable ?

Le Conseil Municipal, dans son ensemble souhaite des familles avec enfants et des jeunes (même à revenus modestes).
La mobilité est un problème.

Mme C. COMPAING : L'intercommunalité Cœur de Savoie met à disposition des anciens le « DAC », système à la demande des anciens qui souhaitent se rendre au médecin, à la pharmacie, etc.

M. GARCIA : Les familles avec enfants en location ne restent pas longtemps, elles sont souvent en transition car elles finissent par investir dans l'achat d'une maison.

> **Prévoir une urbanisation regroupée des trois principaux hameaux : « Le Chef-Lieu », « les Granges » et « le Villaret »**

Qu'est-ce qu'il manque avant tout au Chef-Lieu pour qu'il soit fédérateur pour les habitants ?

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, évoque : un bar-café, un boulodrome, un dépôt de pain et/ou un four, des commerces.

> **Maintenir les activités économiques**

Quelles activités devons-nous essayer d'attirer à Etable ?

Le Conseil Municipal, dans son ensemble évoque le développement des activités artisanales.

> **Optimiser les déplacements du quotidien et valoriser les chemins de randonnée**

Qu'est-ce qui peut encourager les personnes à se déplacer à pied ou en vélos au Chef-Lieu ?

Le Conseil Municipal, dans son ensemble évoque une meilleure signalétique pour les chemins et un meilleur entretien de ces derniers.

M. GARCIA : Mettre en place des trottoirs à certains endroits afin de protéger les piétons des véhicules qui passent à grande vitesse sur la chaussée.

Fin du débat

